DocuSign Envelope ID: B781FB48-6EE4-4D03-A9A4-8896377038F2

EPORA Établissement public foncier
Au cœur de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Saint-Étienne, le 1er juin 2020

Décision DDG20 / 002

Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la Commune de Beauvallon, la CC du Pays Mornantais (COPAMO) et l'EPORA – Multisites (69C066)

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°19-108 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2019 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général, approuvée par le Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes le 29 novembre 2019.

Je soussignée, Florence HILAIRE, Directrice Générale, approuve la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la Commune de Beauvallon, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) et l'EPORA – Multisites (69C066).

Les éléments essentiels de cette convention seront présentés à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
2EF273491BE0476...

Florence HILAIRE

– 2 JUIN 2020

Pour le Préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire générale pour les
affaires régionales

Françoise NOARS